

JEUNESSE



Le Secteur « Jeunes »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS
22, porte d'Éperon 78550 Maulette
T. 01 30 46 82 80
ccph@cc-payshoudanais.fr – www.cc-payshoudanais.fr

Le Secteur « Jeunes »



Qui peut participer ?

Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans révolus.

Depuis quand le secteur « Jeunes » fonctionne ?

Les activités ont démarré timidement sur les vacances d'avril 2005, pour connaître, depuis, un essor constant.

Comment fonctionne le secteur « Jeunes » ?

Chaque programme d'activités est envoyé à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site internet de la CC PH). À la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées. Le programme est composé d'activités à la carte.



Quelles sont les périodes de fonctionnement ?

La CC Pays Houdanais propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf au mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi. Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité.

Comment participer ?

Pour pouvoir participer aux activités du secteur « Jeunes », l'inscription doit être faite par le responsable légal du jeune. Cette inscription se fait, dans un premier temps, lors d'un entretien où une présentation du fonctionnement est faite et où un dossier administratif est remis (dossier répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs). Le renouvellement de l'inscription les autres années se fait par correspondance.



Les activités

Qui encadre les activités ?

Le secteur «Jeunes» est déclaré LASH (Accueil de loisirs sans hébergement). Il répond donc aux obligations réglementaires dans ce domaine. À savoir : 1 animateur pour 12 jeunes maximum (sauf sur les activités imposant un encadrement supérieur). Sur les activités nécessitant un encadrement particulier, l'activité est toujours encadré par un brevet d'État de la discipline concerné (personne fournie par la structure proposant l'activité).

Exemples d'activités développées par le secteur «Jeunes» :

Équitation, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, sorties culturelles sur Paris, zoo, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table, foot...), accro branches, journées à la mer...

Le secteur « Jeunes » en chiffres sur 2025 :

- 354 jeunes inscrits (184 filles et 152 garçons)
- 2 492 participations « jeunes » aux activités
- 57 jours de fonctionnement avec 43.7 jeunes en moyenne par jour
- 3 108 places d'activité proposées sur l'année (soit une moyenne de 57 places par jour d'ouverture)



Nature des activités proposées :

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées.

L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre).

Le programme repose également sur des activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du Pays Houdanais); et sur des activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y rendre par leur propre moyen (exemple : cinéma, patinoire, musées et spectacles...).



Les tarifs

La Communauté de Communes du Pays Houdanais propose pour ces activités une tarification au quotient familial. Pour chaque activité proposée, le coût total (toutes charges comprises) est exprimé par jeune. L'aide de la CAF perçue au titre du Contrat Enfance-Jeunesse est déduite de ce coût. La tarification au quotient intervient sur le coût résiduel de l'activité. La CCPH prend en charge 50 à 75 % en fonction des différentes tranches de quotients définies.

Les tarifs des accueils de loisirs sont les suivants :

Quotient	Tranches	Montant pris en charge par la CCPH	Montant pris en charge par les familles
QF 1	QF < 204,97 €	75 %	25 %
QF 2	204,98 € < QF < 437,35 €	70 %	30 %
QF 3	437,36 € < QF < 779,04 €	65 %	35 %
QF 4	779,05 € < QF < 1 093,44 €	60 %	40 %
QF 5	1 093,44 € < QF < 1 503,48 €	55 %	45 %
QF 6	QF > 1 503,49 € ou contribuables de la CCPH n'ayant pas communiqué leurs ressources	50 %	50 %

Quelques exemples de tarifs :

- Cinéma : tarifs de 2,60 € pour les QF1 à 5,10 € pour les QF6
- Activités sportives : tarifs de 0,50€ à 1 €
- Équitation : tarifs de 3,50 € à 7,10 €
- Formation premiers secours : tarifs de 9,50 € à 19,00 €
- Jungle laser : tarifs de 3,50€ à 7 €

Cette tarification est possible grâce à notre partenaire CAF.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS
22, porte d'Épernon 78550 Maulette
T. 01 30 46 82 91
jeunes@cc-payshoudanais.fr